

Règlement jeu – Bouchons d’Or et d’Argent

Article 1 - Organisation du Jeu

La société **Vignobles d’Albenas**, située à **Château Bas – 34230 AUMELAS**, organise un jeu-concours intitulé « Bouchons d’Or et d’Argent » (ci-après « le Jeu »), du 15 novembre 2024 au 31 janvier 2025 inclus, sous réserve de la disponibilité des produits dans les points de vente participants.

Article 2 - Conditions de Participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en **France**, à l’exception des membres du personnel du domaine Vignobles d’Albenas et de leurs familles. La participation au Jeu implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 - Modalités de Participation

Pour participer, les candidats doivent acheter une bouteille de vin des cuvées **Égérie blanc**, **Frère Sauvage rouge**, ou **Château Bas rouge** pendant la période du Jeu.

Des bouchons d’or et d’argent ont été aléatoirement insérés dans certaines bouteilles de ces gammes :

- **5 bouchons d’or** cachés dans des bouteilles de la cuvée **Égérie blanc**.
- **20 bouchons d’argent** cachés dans les cuvées **Frère Sauvage rouge** et **Château Bas rouge**.

Article 4 - Désignation des Gagnants et Dotations

Les participants trouvant un bouchon d’or ou d’argent dans une bouteille qu’ils ont achetée seront déclarés gagnants. Les dotations sont réparties comme suit :

- Les participants trouvant un bouchon d’or recevront :
 - Une nuit pour 2 personnes au Château Bas d’Aumelas
 - Un repas du soir pour 2 personnes
 - Un petit déjeuner pour 2 personnes
 - Une visite de cave et dégustation de vin pour 2 personnes
 - Un carton de vin de la cuvée Egérie blanc

Valeur des dotations : 359€

- Les participants trouvant un bouchon d’argent recevront :
 - Une visite de cave et dégustation de vin pour 2 personnes
 - Un pique-nique pour 2 personnes
 - Un carton de vin de la cuvée Frère sauvage rouge ou Château Bas rouge

Valeurs des dotations : 118€

Chaque participant ne peut prétendre à qu’un seul lot, même s’il trouve plusieurs bouchons gagnants.

Article 5 - Remise des Lots

Les gagnants doivent contacter **le domaine Vignobles d'Albenas** dans un délai de **30 jours** après leur découverte du bouchon gagnant, en fournissant une preuve d'achat et le bouchon. Les lots seront envoyés ou remis en mains propres selon les modalités définies par l'Organisateur.

Article 6 - Utilisation des Données Personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de la participation au Jeu sont enregistrées et utilisées par l'Organisateur pour la gestion du concours et l'envoi des lots.

Article 7 - Limitation de Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de perte, de vol, de détérioration des bouchons gagnants, ou pour tout autre incident indépendant de sa volonté.

Article 8 - Réclamations

Toute réclamation liée au Jeu doit être transmise par écrit à l'adresse de l'Organisateur dans un délai d'un mois après la fin du Jeu. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Article 9 - Acceptation et Modification du Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. L'Organisateur se réserve le droit de modifier, reporter, écarter ou annuler le Jeu en cas de force majeure ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

Article 10 - Respect de la Législation en Vigueur et Loi Évin

Le présent Jeu est organisé dans le respect de la législation en vigueur, notamment de la loi Évin (loi n°91-32 du 10 janvier 1991) encadrant la publicité et la promotion des boissons alcoolisées. La participation au Jeu implique l'adhésion aux dispositions de cette loi, dont le but est de limiter la promotion de l'alcool afin de protéger la santé publique.

L'Organisateur s'engage à ne pas encourager de consommation excessive d'alcool et rappelle aux participants qu'il est recommandé de consommer l'alcool avec modération. Le Jeu est conçu dans un esprit ludique et convivial, sans incitation à la consommation abusive. Toute communication ou publicité liée à ce Jeu respectera strictement les dispositions de la loi Évin.